

Rapport annuel 2025-2026



Sommaire

ORGANES STATUTAIRES	1
EDITORIAL DE M. FABRICE BERSIER, PRÉSIDENT	2
EDITORIAL DE M. FRANCIS EGGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	3
1 PRODUCTION ET UTILISATION DU TABAC EN SUISSE EN 2025	4
1.1 EVOLUTION DU NOMBRE DE PLANTEURS ET DES SURFACES (VOIR ÉGALEMENT TABLEAU 1 PAGE 18)	4
1.2 EVOLUTION DU NOMBRE DE PLANTEURS ET DES SURFACES PAR RÉGION	5
1.3 SURFACES DE PRODUCTION MOYENNES PAR EXPLOITATION DE 2005 À 2025	5
1.4 RENDEMENT, PRODUIT BRUT ET PRIX RÉALISÉS (VOIR ÉGALEMENT TABLEAU 1 PAGE 18)	6
1.5 PRODUIT BRUT DE LA CULTURE	6
1.6 RENDEMENT PAR RÉGION EN KILO PAR HECTARE	7
1.7 MARCHÉ SUISSE DES TABACS EN FEUILLES	7
1.8 PRODUCTION ET CONSOMMATION DE CIGARETTES EN SUISSE (EN MILLIARD DE CIGARETTES).....	7
1.9 PRODUCTION DE TABAC BURLEY RÉCOLTÉ EN TIGE	7
2 AFFAIRES LÉGALES, STATUTAIRES, CONVENTIONNELLES ET FISCALES.....	8
2.1 LE STATUT DU TABAC INDIGÈNE	8
2.2 AFFAIRES STATUTAIRES	8
2.3 COMMISSIONS PERMANENTES DE SWISSTABAC	9
2.4 PRINCIPALES ACTIVITÉS ET OBJETS TRAITÉS DURANT L'EXERCICE	10
2.5 RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES.....	11
2.6 AFFAIRES CONVENTIONNELLES	12
2.7 FORMATION, VULGARISATION ET SOUTIEN TECHNIQUE À LA CULTURE.....	12
2.8 RECHERCHE APPLIQUÉE.....	14
2.9 AFFAIRES FISCALES.....	15
3 INFORMATIONS CONCERNANT LA PROCHAINE RÉCOLTE (ANNÉE 2026).....	16
3.1 SURFACES ATTRIBUÉES POUR LA RÉCOLTE 2026.....	16
3.2 AUTRES INFORMATIONS POUR LA RÉCOLTE 2026.....	16
3.3 PRIX FIXÉS POUR LA RÉCOLTE 2026.....	16
4 RELATIONS INTERNATIONALES	17
4.1 SITUATION DU TABAC EN EUROPE ET UNITAB	17
5 CONSIDÉRATIONS FINALES ET REMERCIEMENTS	17
6 ANNEXES	18

Organes statutaires

Président	BERSIER Fabrice, Vesin/FR
Vice-président	KELLER Ruben, Volken/ZH
Membres du comité	HAEFLIGER René, Geuensee/LU JOHNER Pascal, Lurtigen/FR JORDAN Aurélien, Carrouge/VD PETIGNAT Adrien, Alle/JU SAVARY Florian, Granges-près-Marnand/VD
Secrétaire général	EGGER Francis, Onnens/FR
Secrétariat	PILLONEL Sylvie, Montet/FR
Vulgarisateur tabacole	VONNEZ Jean-François, AGRIDEA, Vers-chez-Savary/VD
Président d'honneur	STUCKI Hervé, Villars-le-Grand/VD BINDER Marc, Illnau/ZH
Membres d'honneur	BINDER Max, Illnau/ZH BISANG Beat, Kottwil/LU BONNY Serge, Villars-le-Grand/VD FATTEBERT Jean, Villars-Bramard/VD RUETTIMANN Josef, Aesch/LU SAUGY Pierre, Granges-près-Marnand/VD

Editorial de M. Fabrice Bersier, président



L'année agricole 2025 a été bonne dans plusieurs secteurs de production, et la culture du tabac fait partie de ceux-ci. En effet, globalement, les exploitations agricoles sont satisfaites des résultats économiques, ce qui permet d'avoir des perspectives positives à court terme. Toutes les surfaces de contrat de tabac ont pu être plantées et les quotas de production ont été remplis. Le prix moyen de la récolte 2025 a été très bon grâce à une météo clémente, mais surtout dû au travail très professionnel des producteurs.

Au niveau international, le contexte géopolitique de 2025 est resté instable. Les conflits internationaux ne cessent pas; au contraire, les positions radicales entre les Américains et les autres pays du monde augmentent les tensions. Les terres du globe sont toujours de plus en plus convoitées, principalement là où des potentiels d'énergies fossiles, des ressources minières ou des matières premières sont encore exploitables. Les accords bilatéraux avec l'Europe et ceux du libre-échange avec le Mercosur, en cours de discussion, sont des éléments importants de notre politique extérieure. Dans la mouvance de l'environnement économique actuel, le secteur primaire va s'adapter comme il a toujours su le faire. La culture du tabac, premier maillon de la chaîne de valeur de l'industrie du tabac, confortera sa contribution à la diversification agricole et renforcera sa raison d'exister, en apportant de l'emploi dans nos régions rurales. SwissTabac considère les futures contraintes comme des opportunités et les défis structurels comme de nouvelles perspectives pour le tabac indigène.

Après les initiatives agricoles rejetées très nettement en 2021, en 2022 et en 2024, la mobilisation du monde rural devra être à nouveau significative en 2026 pour, une fois de plus, faire refuser l'initiative « végétane » qui est prévue en votation en deuxième partie d'année. Celle-ci prévoit une alimentation végétane dictée par l'État. En effet, selon les initiants, c'est la seule manière, en Suisse, d'atteindre un taux d'auto-provisionnement de 70 %. Une utopie ; et, lors de la campagne, nous devons défendre le modèle actuel qui valorise au mieux la production animale et végétale de notre pays. L'ensemble des acteurs des filières agricoles sera engagé.

Ce printemps 2026 sera le dernier pour M. Francis Egger en tant que Secrétaire général de SwissTabac. En effet, après 32 ans d'activité à SwissTabac, il prendra une retraite bien méritée. Nous aurons l'occasion de prendre congé de lui lors de notre assemblée générale du 25 juin à Frasses, dans la Broye fribourgeoise.

Je me permets de citer trois mots qui correspondent à Francis : « **Passion – Conviction – Détermination** »

Francis est un homme passionné ; il l'a été tout au long de son parcours professionnel d'agronome. Il a toujours été convaincu de la pertinence de notre métier de la terre et a toujours été déterminé à atteindre les objectifs de la filière afin de maintenir des perspectives pour toutes les familles paysannes suisses productrices de tabac.

La culture du tabac, une plus-value pour la diversification

Les producteurs de tabac font partie d'une agriculture suisse diversifiée, productive et durable ; c'est ainsi que SwissTabac défend ses positions lors de tous ses engagements.

Le comité de SwissTabac est représenté par des membres de toutes les régions de production, qui font la force de notre structure nationale. Ayant pour objectif de défendre au mieux les intérêts de ses membres, les échanges au sein de notre comité sont constructifs et une excellente entente anime nos réunions. Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'engagent au sein de SwissTabac pour le bon fonctionnement de nos activités.

Je vous souhaite à tous une bonne saison agricole et tabacole 2026.

Editorial de M. Francis Egger, Secrétaire général



Il n'est pas dans l'habitude du Secrétaire-général d'écrire un édito car la fonction de ce dernier est avant tout d'effectuer des propositions au comité, d'exécuter les tâches décidées par ce dernier et de suivre les affaires courantes.

Mais 32 ans d'activité dans la fonction de Secrétaire-général autorisent une exception.

Cet édito est principalement l'occasion de faire part de ma gratitude et de mes remerciements aux membres du comité et aux présidents, aux secrétaires comptables, aux vulgarisateurs, aux partenaires et à vous chers planteurs pour cette intense collaboration qui prenait parfois les couleurs d'une croisade.

Je suis très fier de ce que nous avons effectué ensemble. Nous n'avons pas toujours gagné, nous n'avons pas toujours atteint les objectifs fixés mais nous avons travaillé avec objectivité, honnêteté, engagement et conviction. Et la production indigène de tabac est encore là.

Je suis aussi fier de remettre à mon successeur, M. Loïc Bardet, une coopérative qui fonctionne bien, avec des procédures clairement définies, avec une situation financière saine, avec un comité fort et un climat de travail où nous éprouvons du plaisir à nous retrouver.

Je cesse mon activité mais je ne quitte pas les planteurs de tabac car on ne quitte pas sa famille.

Longue vie à la production tabacole indigène.

1 Production et utilisation du tabac en Suisse en 2025

La récolte 2025 fera partie de celle qui laissent du baume aux cœurs des exploitants. Les rendements et la qualité ont été au rendez-vous pour atteindre un total de 934 tonnes avec un prix moyen de Fr. 16.45 au kilo. Les conditions météorologiques ont été favorables de la plantation à la fin de la dessication. Malgré cette situation favorable, les planteurs ont dû, comme chaque année, rester très attentifs, prendre les bonnes mesures au bon moment et faire preuve d'un grand professionnalisme.

1.1 Evolution du nombre de planteurs et des surfaces (voir également tableau 1 page 18)

Le nombre d'exploitations tabacoles a diminué de 8 unités par rapport à l'année précédente. Ce sont avant tout des planteurs de Burley qui cessent leur activité.

La diminution du nombre des exploitations tabacoles reste une préoccupation majeure pour la filière.

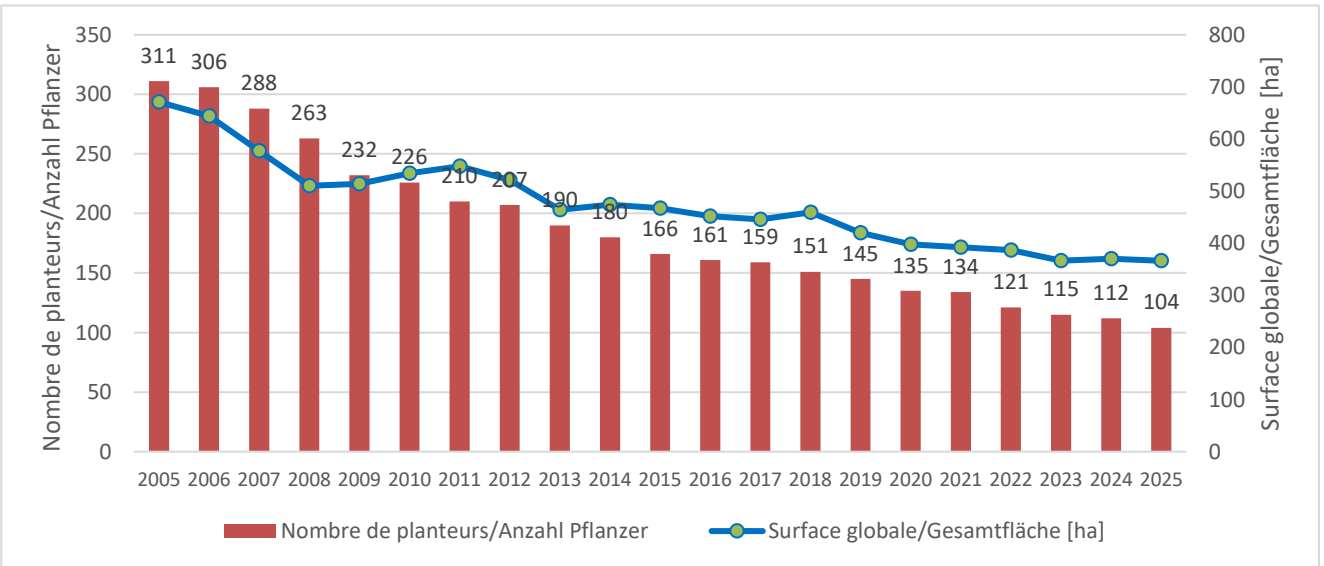
En 2025, 104 exploitations ont cultivé du tabac et 20 exploitations ont décidé de geler totalement ou partiellement leur surface. La surface gelée en 2025 correspondait à 33.30 hectares (26.97 hectares en 2024).

	Nombre de planteurs		Surfaces plantées	
	2024	2025	2024	2025
Burley feuille	78	71	170.42	158.13
Burley tige	20	20	49.71	51.88
Virginie	41	40	146.16	147.22
TOTAL surfaces (ha)			366.29	357.23
TOTAL exploitations	112	104		

Source : SwissTabac

- 57 planteurs produisent uniquement du Burley
- 16 planteurs produisent uniquement du Virginie
- 13 planteurs produisent uniquement du Burley tige
- 19 planteurs produisent du Burley et du Virginie
- 3 planteurs produisent du Burley et du Burley tige
- 2 planteurs produisent du Virginie et Burley tige
- 2 planteurs produisent tous les types de tabac (Burley, Virginie, Burley tige)

Evolution du nombre de planteurs et des surfaces entre 2005 et 2025



Source : SwissTabac

1.2 Evolution du nombre de planteurs et des surfaces par région

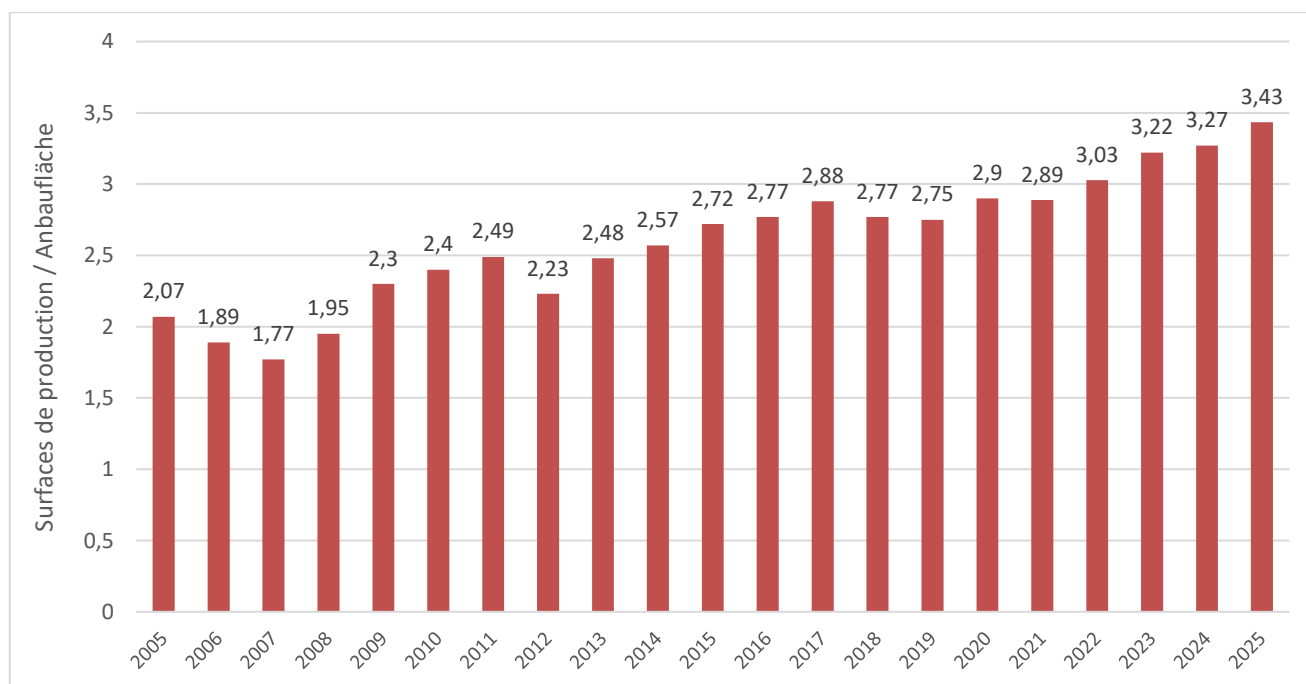
	Nombre de planteurs		Surfaces plantées	
	2024	2025	2024	2025
Broye et Suisse occidentale	76	69	293.62	294.56
Burley feuille	49	44	128.10	119.24
Burley tige	14	14	43.21	45.03
Virginie	34	34	123.41	129.89
Jura	10	9	31.29	29.62
Burley feuille	6	5	13.03	11.44
Burley tige	4	4	3.61	3.65
Virginie	3	3	14.65	14.53
Suisse centrale	18	17	22.99	15.11
Burley feuille	16	14	16.59	14.21
Burley tige	0	0	0	0
Virginie	3	1	6.40	0.90
Suisse orientale	9	9	17.29	17.94
Burley feuille	7	8	12.70	13.24
Burley tige	2	2	2.89	3.20
Virginie	1	1	1.70	1.50

Source : SwissTabac

1.3 Surfaces de production moyennes par exploitation de 2005 à 2025

Pour l'année 2025, la surface moyenne de tabac plantée, par exploitation, est de 3.43 hectares, ce qui peut correspondre à environ 10% de la surface agricole totale de l'exploitation.

La surface moyenne par exploitation a régulièrement augmenté au cours des dernières années.



Source : SwissTabac

1.4 Rendement, produit brut et prix réalisés (voir également tableau 1 page 18)

Le volume de la récolte a atteint 933.875 tonnes. Le rendement moyen par hectare est de 2'614 kg de feuilles commercialisables. Il était de 2'309 kg pour la récolte 2024.

La limite maximale de 2'500 kg par hectare de contrat a été fixée pour la récolte 2025 (2'500 kg en 2024). Toutefois, les producteurs avaient la possibilité de réduire leur surface plantée de 30% par rapport à leur surface de contrat tout en gardant la possibilité de livrer l'intégralité des kilos liés au contrat. Lorsque les conditions météorologiques le permettent, les producteurs se rapprochent de la limite quantitative maximale fixée, ce qui n'a pas toujours été possible pour la récolte 2025.

Le prix moyen taxé de CHF 16.45 (CHF 16.66 pour la récolte 2024) est supérieur au prix objectif de CHF 15.74/kg. Pour rappel, le prix objectif* est le prix correspondant à 8/10^e de première classe, 1/10^e de deuxième classe et 1/10^e de troisième classe. *(voir également tableau 7 page 20).

Les planteurs ont encaissé 80% du prix taxé dans les 30 jours suivant leurs livraisons. Le solde sera versé à fin mai / début juin 2026.

Rendement, produit brut et prix réalisés en 2023 et 2024 (voir également tableaux 2 et 3 p. 19)

	2024			2025		
	Kg/Ha	CHF/Kg	CHF/Ha	Kg/Ha	CHF/Kg	CHF/Ha
Burley feuille	2'131	16.92	36'062	2'363	16.85	39'933
Burley tige	1'907	16.12	30'748	1'977	16.81	34'925
Virginie	2'653	16.55	43'926	3'109	16.05	49'829
Moyenne	2'309	16.66	38'479	2'614	16.45	43'012

A noter que les kg/ha mentionnés ci-dessus sont calculés sur la base des surfaces plantées.

La moyenne des kg/ha, calculée sur la base des surfaces de contrats attribués pour 2025 est de **2'331 kg/hectare** avec une limite maximale pour la récolte 2025 fixée à 2'500 kg/hectare. En 2024, elle était de 2'053 kg/hectare avec une limite maximale de 2'500 kg/hectare.

Source : SOTA/SwissTabac

1.5 Produit brut de la culture

La valeur de la récolte (sans les indemnités de l'assurance grêle), calculée sur la base des quantités et des prix taxés, a atteint 15.366 millions de francs. La récolte 2025 a été fortement épargnée par les chutes de grêle.

Aucune réduction de prix n'a été réalisée : le prix payé correspond au prix taxé.

	Valeur de la récolte 2024		Valeur de la récolte 2025	
Marchandise payée	CHF	14'094'360.75	CHF	15'365'366.90
Indemnités nettes versées par l'assurance grêle	CHF	601'900.90	CHF	1'500.00
TOTAL	CHF	14'696'261.65	CHF	15'366'866.90

Source : Suisse grêle/SOTA

1.6 Rendement par région en kilo par hectare

	2024			2025		
Kilo / Ha	Y compris grêle	Perte grêle	Sans grêle	Y compris grêle	Perte grêle	Sans grêle
Broye et Suisse occidentale	2'544	118	2'426	2'659	0	2'659
Jura	2'198	0	2'198	2'521	0	2'521
Suisse centrale	1'303	76	1'227	2'378	6	2'372
Suisse orientale	2'068	0	2'068	2'374	0	2'374
Moyenne suisse	2'408	99	2'309	2'614.4	0.2	2'614.2

Source : Suisse grêle/SOTA

1.7 Marché suisse des tabacs en feuilles

2025	Quantité en kilos	Valeur en CHF	Valeur en CHF/kg
Tabacs bruts, non écotés et déchets de tabacs	993'315	6'756'679.-	6.80
Tabacs reconstitués	1'017'502	8'022'476.-	7.88
Tabacs battus	7'763'852	57'728'565.-	7.44
Tabacs expansés	3'538'666	20'436'931.-	5.78
Quantité totale	13'313'335	92'944'651.-	6.98

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

1.8 Production et consommation de cigarettes en Suisse (en milliard de cigarettes)

	2024	2025
Production de cigarettes en Suisse	20.40	20.30
Exportation	14.49	15.36
Consommation du marché intérieur suisse	8.09	7.69

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

1.9 Production de tabac Burley récolté en tige

Au cours de la saison 2025, 20 producteurs ont produit du Burley tige, pour une surface de contrats totale de 53.10 ha et 51.88 ha ont finalement été plantés.

2 Affaires légales, statutaires, conventionnelles et fiscales

2.1 Le statut du tabac indigène

2.1.1 Constitution du comité

Lors de l'assemblée du 24 juin 2026 à Alle, M. Adrien Petignat a été élu en tant que nouveau membre du comité de SwissTabac en remplacement de M. Daniel Freléchoux, démissionnaire.

2.1.2 Révisions légales en cours

SwissTabac suit avec attention les travaux concernant la future politique agricole, prévue en 2030.

SwissTabac a participé à la consultation du paquet de 2026 des ordonnances agricoles. Il a fait part, comme de nombreuses autres productions agricoles végétales, de son souci de disposer des produits phytosanitaires permettant de garantir la production.

Suite à l'approbation par le Parlement des adaptations de la loi sur le produits du tabac (LPTab), SwissTabac a pris position sur l'ordonnance qui découle de cette loi.

SwissTabac suit également avec préoccupation les discussions politiques en lien avec une éventuelle ratification de la convention-cadre avec l'OMS pour la lutte anti-tabac qui pourrait être préjudiciable à la production indigène.

En mars, 107 Parlementaires du Conseil national ont voté contre la motion demandant une ratification de cette convention cadre avec l'OMS en argumentant à juste titre contre une perte de souveraineté nationale.

2.1.3 Séminaire SOTA SwissTabac

Sur l'initiative de la SOTA, un séminaire d'une journée entre des délégués des comités de la SOTA et de SwissTabac a eu lieu le 23 avril 2026 à Lausanne. Le thème de ce séminaire était « Perspectives et événements de continuité de la production tabacole indigène à moyen terme » (Les résultats de ce séminaire ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport d'activité).

2.2 Affaires statutaires

Les activités des organes de SwissTabac ont été multiples et variées.

Les organes responsables ont siégé comme suit (du 01.06.2024 au 31.05.2025) :

- 4 séances du comité SwissTabac
- 1 journée de séminaire entre délégués des comités SOTA et SwissTabac
- 1 assemblée générale (le 24.06.2025)
- 1 séance de la Commission technique
- 1 séance de la Commission phytosanitaire
- 5 séances de la Commission d'échantillonnage SwissTabac-SOTA
- 1 séance de travail SwissTabac, SOTA, OFAG, OFDF, Fermenta SA
- 2 séance avec AGRIDEA concernant la vulgarisation tabacole

2.3 Commissions permanentes de SwissTabac

Commission technique

2.3.1 Essais de produits destinés à l'inhibition des bourgeons

En raison de la demande d'autorisation de l'entreprise Stähler pour une homologation du Natrel pour l'inhibition des bourgeons du tabac, nous avons effectué des essais complémentaires dans le cadre de l'inhibition sur Virginie et sur Burley tige en 2025 afin d'acquérir des connaissances complémentaires sur l'utilisation de ce produit.

Pour la suite, Stähler a annoncé que l'OSAV devrait délivrer l'homologation de ce produit dans le courant de 2026. Nous attendons donc avec intérêt cette autorisation.

2.3.2 Commission phytosanitaire du tabac

La commission phytosanitaire du tabac s'est réunie en mars pour actualiser et valider les directives phytosanitaires 2026 et pour faire le point sur la situation en matière de protection phytosanitaire du tabac.

Elle a appris avec intérêt, l'homologation du fongicide Leimay pour lutter contre le mildiou du tabac.

Elle a également pris acte du retrait définitif du produit Forum qui était utilisé préventivement contre le mildiou.

Actuellement, à notre connaissance, une demande d'homologation pour un fongicide est encore pendante à l'OSAV. Ces dossiers de demandes d'homologations prennent du temps en raison des multiples besoins de consultations, mais nous gardons l'espoir car nous avons vraiment besoin de solutions pour assurer la protection de nos cultures.

Nous adressons nos remerciements aux Services phytosanitaires cantonaux qui nous soutiennent dans nos actions et aussi aux Services fédéraux qui sont à l'écoute de nos préoccupations.

2.3.3 Commissions d'échantillonnage

La commission paritaire, réunissant les représentants SwissTabac et SOTA, a procédé à la préparation des échantillons de référence pour les livraisons.

Pour la récolte 2025, cette commission, composée de 6 membres (3 représentants de la production et 3 de l'industrie) fut présidée et gérée par la SwissTabac.

2.3.4 Commissions de taxations

Les commissions de taxations ont travaillé avec assiduité et à la satisfaction des partenaires. Elles méritent nos sincères remerciements pour cette tâche délicate. SwissTabac s'investit pour renouveler l'équipe des taxateurs représentant les planteurs en raison de la cessation d'activité, pour raison d'âge, de certains d'entre eux.



Source :Florian Savary

2.4 Principales activités et objets traités durant l'exercice

2.4.1 ALP, STP et bonnes pratiques agricoles

Les mesures mises en place dans le cadre de la convention SOTA-SwissTabac et la bonne collaboration avec l'entreprise Agrosolution chargée des contrôles et de la mise à jour de l'outil informatique ont permis de répondre de manière objective et documentée à toutes les sollicitations des programmes ALP et STP.

2.4.2 Résidus phytosanitaires

Malheureusement pour la récolte 2025, deux planteurs ont eu des livraisons avec un taux de résidus dépassant la limite admise que ce soit dans les premiers échantillons et lors des contrôles à la suite des recours. Ces tabacs ont été définis comme non marchands.

SwissTabac est consciente que le respect de ces exigences est un réel défi pour les planteurs.

2.4.3 Humidité et corps étrangers

Les tabacs ont pu être livrés dans le respect des fourchettes d'humidité requises, mais au prix d'importants efforts des producteurs. Il est dans l'intérêt des planteurs et de la qualité du tabac de tout entreprendre pour respecter les normes fixées.

La présence de corps étrangers dans les tabacs livrés est également une préoccupation centrale. Il est important de rester très vigilant pour assurer la prise en charge de notre production.

2.4.4 Contrôles de surfaces

Pour la récolte 2025, les contrôles de surface ont été réalisés auprès 10% des planteurs selon les directives en vigueur. Les contrôles de surfaces ont été effectués auprès de 8 planteurs de la Broye, 1 planteur du Jura, 1 planteur de Suisse orientale et 2 planteurs de Suisse centrale.

Suite aux contrôles effectués au cours de l'été, deux producteurs n'ont pas respecté leurs surfaces de contrats et ont été sanctionnés.

2.4.5 Demandes particulières de planteurs

Les demandes particulières concernent principalement des gels de surfaces ou des transferts d'exploitation dans le cadre familial.

Le comité SwissTabac traite ces demandes avec impartialité, dans le respect de la réglementation et dans l'objectif de ne pas compromettre les perspectives de la production tabacole indigène.

Il est important que les planteurs respectent les délais fixés pour leurs demandes de contingent et pour le retour de leurs contrats.

2.4.6 Engrais à tabac

Au niveau de l'engrais à tabac, le secrétariat de SwissTabac a été chargé de la négociation sur les prix, de la centralisation des commandes des planteurs ainsi que de la transmission au distributeur d'engrais.

A la suite des appels d'offres effectués, le comité de SwissTabac a décidé de garder le même fournisseur que l'année précédente, soit Landi Centre Broye (LCB).

2.4.7 Main-d'œuvre étrangère

Comme chaque année, et afin de respecter le programme qualité en lien avec la convention SOTA-SwissTabac, nous avons rappelé aux planteurs qu'ils sont tenus d'effectuer les démarches et demandes d'autorisations pour l'engagement de personnel étranger, en conformité à la législation de chaque canton.

En parallèle, un rappel des dispositions internes relatives à l'engagement de jeunes mineurs a été effectué de même qu'en matière de couverture d'assurances.

2.5 Relations avec les partenaires

2.5.1 Entreprise Fermenta SA

M. Francis Egger, Secrétaire général a participé à l'assemblée générale de Fermenta SA de 2025. La situation économique de Fermenta dépend logiquement du volume des récoltes, tout en bénéficiant de diversifications intéressantes liées à l'utilisation de ses bâtiments.

2.5.2 Relations avec la SOTA

SwissTabac a travaillé en étroite collaboration avec la SOTA. Pour donner suite à la conclusion de la convention de soutien aux petits et moyens planteurs entérinée par SwissTabac lors de son assemblée du juin 2024 et valable pour 6 années de récolte, les échanges ont été quelque peu moins intenses durant l'année sous revue. Un séminaire conjoint a été organisé le 23 avril 2026.

2.5.3 Relations avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

L'OFDF informe régulièrement sur la situation du tabac au niveau fédéral, notamment lors de la séance des partenaires et contribue à la haute surveillance de la filière tabacole indigène.

SwissTabac, représentée par son Président et son Secrétaire général, ont effectué un échange avec Monsieur Michael Flury, successeur de Monsieur Michael Bigler, afin de faire connaissance et d'échanger sur les thématiques communes.

2.5.4 Relations avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Le délégué de l'OFAG a participé à la séance des partenaires et le Secrétaire général a entretenu des contacts directs avec les membres de la direction de l'OFAG.

2.5.5 Relations avec l'Union suisse des paysans (USP)

SwissTabac maintient de fortes relations avec l'USP, notamment par l'intermédiaire de son Secrétaire général et par l'implication du Vulgarisateur dans différents groupes de travail, en particulier dans le cadre de la plateforme « production végétale » et lors des séances de la plateforme « protection phytosanitaire ». Ces relations seront maintenues car le nouveau Secrétaire général est également membre de l'équipe de direction de l'USP.

2.5.6 Relations avec AGRIDEA

SwissTabac entretient de bonnes relations avec AGRIDEA, notamment en ce qui concerne le poste de vulgarisation tabacole qui fait l'objet d'une convention qui est valable jusqu'au 31.12.2027.

La séance de coordination annuelle a été organisée en février 2026 à Payerne. Les activités du vulgarisateur tabacole donnent entière satisfaction que ce soit pour AGRIDEA ou pour SwissTabac.

Les premières discussions ont eu lieu pour la suite de la collaboration entre AGRIDEA et SwissTabac concernant la vulgarisation tabacole.

2.5.7 Relations avec AGROSCOPE

SwissTabac entretient des relations ponctuelles avec la Station fédérale de recherche agronomique Agroscope de Changins en fonction des besoins liés à la culture.

2.6 Affaires conventionnelles

2.6.1 Application de la convention entre SOTA et SwissTabac du 21.06.2024

La nouvelle convention SOTA-SwissTabac, validée le 21.06.2024 a été mise en application. Pour rappel, cette convention a été acceptée à lors de l'assemblée de SwissTabac du 21 juin 2024 à Volken et s'étend jusqu'à la récolte 2026, y compris, avec ensuite un renouvellement possible pour 3 années de récolte supplémentaire.

Les contrôles

Les contrôles, que ce soit l'autocontrôle (formulaire de plus de 100 questions) et les contrôles sur les exploitations, ont été effectués sans problèmes majeurs. Agrosolution a contrôlé, pour la récolte 2025, 104 exploitations dont 79 exploitations avec contrôle non annoncé et 25 avec contrôle annoncé. Toutes les exploitations contrôlées remplissent les exigences du programme. Toutefois, 7 exploitations présentaient des non-conformités mineures à corriger et 2 exploitations ont obtenu une reconnaissance provisoire.

Versements des suppléments : récolte 2025

En application de la convention nouvellement acceptée en juin 2024 qui fixe une contribution maximale de CHF 872'500.--, les versements de suppléments ont été effectués dans les délais prescrits.

Le supplément pour les petites et moyennes exploitations de CHF 30.-/are, avec un maximum CHF 3'000.- par exploitation est octroyé uniquement aux exploitations cultivant jusqu'à 3 hectares de tabac, il a atteint un montant de CHF 169'890.-.

Comme convenu par la convention, un montant de CHF 35'165.85 est réservé pour le financement des contrôles, soit pour financer le mandat accordé à Agrosolution.

Point nouveau, une contribution pour les frais de traitement de CHF 3'000.- a été versée à la fois à la SOTA et à SwissTabac.

Il restait donc CHF 661'444.15 pour le paiement de la prime de qualité, ce qui a impliqué le paiement de la prime de qualité de 0,72062002523 franc par kg et qui a pu être versée aux planteurs en mai 2026.

Formation pour les planteurs

En février et mars 2026, le Service de vulgarisation tabacole a organisé les séances d'informations techniques qui permettent de transmettre les informations relatives aux Bonnes Pratiques Agricoles mentionnées dans la convention SOTA-SwissTabac, ainsi que les informations générales liées à la production tabacole.

2.7 Formation, vulgarisation et soutien technique à la culture

2.7.1 Conseils individuels

Les demandes de conseils individuels sont fréquentes et diverses, elles touchent tous les aspects de la production. Ces demandes sont utiles pour orienter les conseils de saison ou pour déclencher des actions ou des activités ponctuelles. Comme à l'accoutumée, la plus grande partie de ces demandes a été ciblée sur les aspects de protection phytosanitaire.

2.7.2 Conseils de saisons

Hebdomadairement, durant la période végétative, le Service de vulgarisation tabacole publie des conseils ciblés dans la presse agricole romande. Ce canal de diffusion des informations est efficace, rationnel et performant, et nous remercions le journal AGR1 qui relaie régulièrement et fidèlement nos publications.

2.7.3 Documentation technique du site www.swisstabac.ch

Le Service de vulgarisation tabacole est responsable d'assurer l'actualisation de la documentation technique mise en ligne à disposition des producteurs, dans le respect des besoins liés au programme de qualité défini dans la convention SOTA-SwissTabac.

2.7.4 Séances d'informations

Comme à l'accoutumée, le Service de vulgarisation tabacole a organisé en février et mars 2026, les séances d'information destinées à actualiser les connaissances et à communiquer sur divers sujets techniques avec les producteurs de tabac. Toutes ces séances ont eu lieu en présentiel dans chaque région de production. Le sujet traité dans le cadre de l'exigence de formation au programme STP, a été : la maladie du tabac vert.

2.7.5 Visites de cultures

Le Service de vulgarisation a participé aux visites de cultures organisées au Jura et en Suisse alémanique. En raison des déplacements, il a profité de faire des visites individuelles de parcelles et/ou d'exploitants afin de garder une vision globale de la production et de maintenir les liens avec les producteurs.

2.7.6 Démonstration de sarleuse automatique

En collaboration avec l'entreprise SEVRA et M. Florian Savary, producteur de tabac à Granges-Marnand, le Service a organisé une démonstration de sarleuse automatique de marque Ullmanna, qui est capable de reconnaître les plantes de tabac et de sarcler entre et autour de celles-ci, sans les abimer. Plus de soixante participants de tous âges étaient présents, ce qui montre bien l'intérêt à ces évolutions techniques.

2.7.7 Coordinations diverses

Parallèlement aux tâches courantes, le Service de vulgarisation tabacole a coordonné l'offre et la demande de plants de tabac ainsi que des offres de services pour la récolte.

2.7.8 Mécanisation

En collaboration avec SwissTabac, le Service de vulgarisation tabacole actualise régulièrement une liste de matériel d'occasion destinée aux producteurs intéressés sur le site www.swisstabac.ch.

2.7.9 Mise en œuvre de la convention SOTA-SwissTabac

Le Service de vulgarisation a enregistré et mis en valeur toutes les données consignées sur les carnets des champs des producteurs qui nous ont permis de renseigner et documenter tous les points issus des programmes STP et ALP exigés par les fabricants acheteurs. Au total, pour 2025, nous disposons de toutes les informations utiles de 132 parcelles de Burley et de 54 parcelles de Virginie.

Finalement, dans l'objectif de faciliter la préparation et l'organisation des contrôles par les producteurs, le Service de vulgarisation tabacole leur a mis à disposition une check-list pour passer en revue chaque point de contrôle et préparer les documents utiles.

2.7.10 Participation aux commissions techniques et phytosanitaires de SwissTabac

Le Service de vulgarisation tabacole fait partie intégrante des commissions techniques et phytosanitaires de SwissTabac dont il assure également leur secrétariat. Cette intégration permet d'assurer un lien étroit entre les besoins des producteurs et de ces organismes spécifiques.

2.8 Recherche appliquée

2.8.1 Recherche variétale

Le Centre de Recherches poursuit son objectif de développement de variétés (Burley feuille et Burley tige) à taux d'alcaloïdes bas avec des valeurs agronomiques intéressantes et une qualité améliorée.

Pour le Virginie, un choix de variétés précoces, établi en collaboration avec BSB, permet au Centre de Recherches de tester des variétés pertinentes pour les conditions agronomiques suisses. Les tissus et les résultats des analyses chimiques doivent correspondre à la demande du marché des utilisateurs du tabac suisse.

2.8.2 Problématique actuelle

La résistance aux principales maladies du tabac ; la pourriture noire des racines (Chalara), la mosaïque du tabac (TMV), le virus Y de la pomme de terre (PVY), le mildiou, l'orobanche sont autant de défis auxquels s'activent prioritairement les semenciers depuis plusieurs années. Ceci pour tous les types de tabac.

2.8.3 Essais Burley

Pour les variétés standard, le travail de résistance au PVY par rétrocroisement suit son cours et arrive à son terme. Dès que la résistance sera stable dans les populations (2027-2028), de la semence sera produite afin de pouvoir la proposer aux producteurs.

Suite du travail de développement Burley feuille : suivi des populations F2 et F3 (56 populations), éliminations des plantes sensibles par marquage moléculaire.

En Burley tige, comparaison de 4 nouvelles variétés BSB, à ITB 5119, le standard suisse.

- BSB 5126 (1^{ère} année)
- BSB 5131 (3^{ème} année)
- BSB 5132 (1^{ère} année)
- BSB 5133 (2^{ème} année)

2.8.4 Essais Virginie

Comparaison de 7 variétés à notre référence BSB 6197 (très précoce, potentiel agronomique).

- BSB 6195 (3^{ème} année). Très précoce, bonne qualité de tissus
- BSB 6202 (3^{ème} année). Précoce, potentiel agronomique
- BSB 6221 (2^{ème} année). Très précoce, résistance à l'orobanche
- BSB 6223 (2^{ème} année). Très précoce, résistance au mildiou
- V131*21-1 (1^{ère} année). Développement BSB/ NiCoTa. Potentiel agronomique
- Amelie (1^{ère} année). Variété NiCoTa Allemagne. Résistance au mildiou, potentiel agronomique
- Martina (1^{ère} année). Variété NiCoTa Allemagne. Résistance au mildiou, potentiel agronomique

Source : SOTA



Source : Florian Savary

2.9 Affaires fiscales

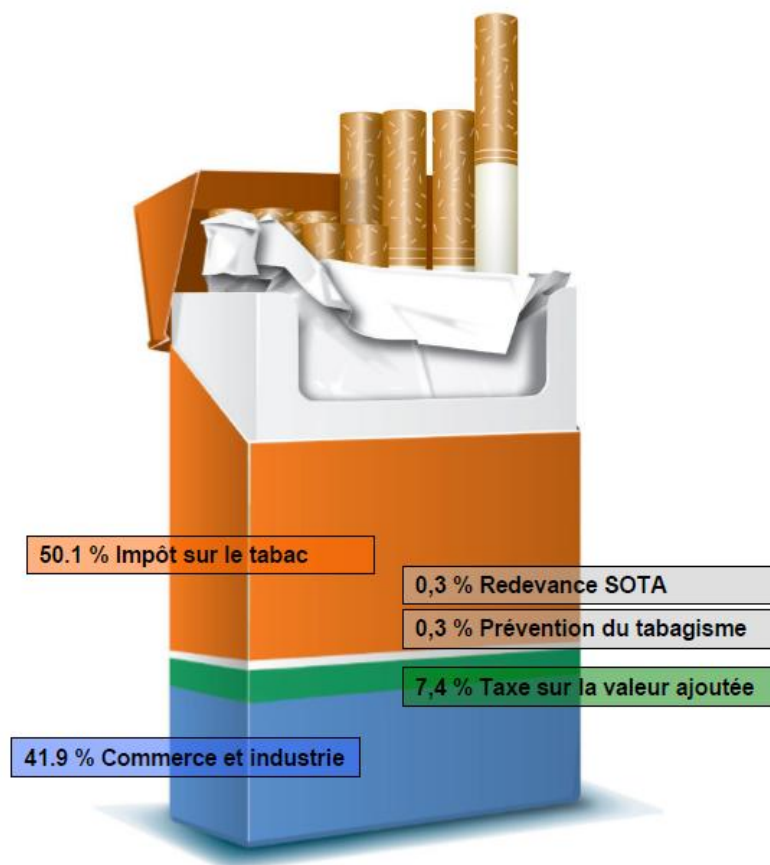
2.9.1 Imposition du tabac

Totalité des redevances par l'impôt 2025 sur le tabac	
Imposition du tabac 2025	CHF 1'931'970'644.-
Impôts sur les cigarettes	CHF 1'702'433'888.-
Impôts sur les cigares	CHF 4'609'263.-
Impôts sur tabac fine coupe (tabac à rouler)	CHF 106'099'410.-
Autres produits du tabac	CHF 89'303'202.-

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Les recettes de l'imposition sur le tabac en 2025 ont été inférieures de 0.75 % par rapport à l'année 2024.

2.9.2 Aperçu de l'imposition des cigarettes mesurée sur le prix de vente au détail de la classe de prix la plus demandée en 2025 (CHF 9.40)



Source : OFDF

3 Informations concernant la prochaine récolte (année 2026)

3.1 Surfaces attribuées pour la récolte 2026

Pour l'année 2026, les surfaces de contrat ont légèrement diminué.

	Surfaces de contrats 2025 (en ha)	Surfaces de contrats 2026 (en ha)
Burley feuille	183.48	169.37
Burley tige	52.90	54.60
Virginie	163.18	170.61
TOTAL	399.56	394.58

Source : SwissTabac

3.2 Autres informations pour la récolte 2026

3.2.1 Limitation quantitative pour la récolte 2026

Une limitation quantitative de maximum 2'300 kg à l'hectare, a été fixée pour tous les producteurs pour la récolte 2026. Toutefois, la possibilité de planter jusqu'à au moins 60% de la surface de contrat pour une quantité calculée sur la base de la surface du contrat est donnée aux producteurs.

3.2.2 Contrôles

Pour la récolte 2026, il est prévu, comme convenu dans la convention SOTA-SwissTabac, de contrôler toutes les exploitations sur l'ensemble de la période de production.

3.2.3 Indemnité de déficelage

L'indemnité de déficelage, reste inchangée pour 2026. La part de la SOTA et de la Fermenta se monte pour chacun à 5 ct par kilo.

3.3 Prix fixés pour la récolte 2026

Lors des achats de la récolte 2026, le tabac sera taxé sur la base de la table des prix établie en 1993 (selon prix ci-dessous). Les modalités de paiement dépendront des liquidités financières à disposition.

Classe I	CHF 17.40/kg
Classe II	CHF 12.70/kg
Classe III	CHF 5.50/kg

4 Relations internationales

4.1 Situation du tabac en Europe et UNITAB

Une délégation de SwissTabac a pris part au congrès de l'UNITAB qui a eu lieu septembre 2025 à Naples.

5 Considérations finales et remerciements

Au terme de ce rapport, SwissTabac tient à remercier les administrations, les institutions et les organisations qui soutiennent la culture du tabac en Suisse : l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, l'Office fédéral de l'agriculture, Agroscope, les Départements cantonaux de l'agriculture avec leurs écoles d'agriculture, leurs services phytosanitaires et leurs services de vulgarisation, l'Union suisse des paysans et les Chambres cantonales d'agriculture, AGRIDEA, les services régionaux d'information ainsi que la presse agricole.

Des remerciements vont aussi à la SOTA, ses membres, ses organes administratifs et scientifiques, de même qu'à Fermenta SA à Payerne qui effectue le conditionnement de la production.

Le comité de SwissTabac souhaite une bonne année tabacole à ses membres et à ses partenaires.

Payerne, le 31 mai 2026



Source : Jean-François Chevalley

6 Annexes

Tableau 1 : LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DU TABAC SUISSE

Année	Nombre de planteurs	ha	kg/ha	Volume de la récolte (en kilos)	Valeur de la récolte payée aux planteurs (en CHF)
1939	4'763	784	1'658	1'299'900	2'021'000
1946	6'813	1'451	2'019	2'930'600	9'665'000
1950	5'112	1'026	2'342	2'403'600	8'481'000
1960	3'957	1'099	1'676	1'842'200	6'211'000
1970	1'869	797	2'447	1'951'000	10'395'000
1975	1'201	718	2'184	1'568'400	12'312'000
1976	1'126	737	2'632	1'940'000	15'464'000
1978	1'028	718	1'998	1'435'000	13'653'000
1980	960	767	1'644	1'261'500	12'583'000
1982	867	735	2'114	1'554'200	16'697'000
1984	798	722	2'436	1'759'400	19'604'000
1986	716	724	2'437	1'764'600	20'317'000
1988	635	685	2'233	1'530'000	19'385'000
1990	549	671	1'648	1'106'000	13'385'000
2001	357	653	2'057	1'343'300	21'174'000
2002	329	647	2'257	1'461'900	23'043'000
2003	331	679	2'331	1'584'100	24'470'000
2004	324	671	1'966	1'320'000	20'389'000
2005	311	644	2'371	1'527'644	25'268'521
2006	306	577	2'036	1'175'922	17'717'000
2007	288	510	1'704	870'026	15'556'862
2008	263	513	2'347	1'203'431	19'512'797
2009	232	534	1'783	953'817	21'175'626
2010	226	543	2'180	1'183'370	19'609'327
2011	210	522	2'385	1'243'890	19'854'591
2012	207	462	2'317	1'073'861	17'616'242
2013	190	472	2'227	1'054'163	17'164'553
2014	180	467	2'134	997'480	16'533'937
2015	166	451	2'287	1'032'950	17'120'173
2016	161	446	2'271	1'013'155	16'646'210
2017	159	459	2'501	1'147'144	19'221'949
2018	151	419	2'361	991'178	16'011'685
2019	145	398	2'172	865'156	14'180'196
2020	135	392	2'158	845'106	14'065'809
2021	134	388	1'520	587'890	9'592'806
2022	121	366	2'358	864'202	14'143'643
2023	115	370	2'624	971'828	16'257'071
2024	112	366	2'309	845'812	14'094'360
2025	104	357	2'614	933'875	15'365'366

Source : SOTA/SwissTabac

Tableau 2 : EVOLUTION DES PRODUITS BRUTS (sans indemnités grêle)

Types de tabac	Produits bruts (CHF/ha)				
	2021	2022	2023	2025	2026
Ø <u>Burley</u>	27'568	38'294	44'248	36'062	39'933
Ø <u>Burley tige</u>	28'045	33'373	36'620	30'748	34'925
Ø <u>Virginie</u>	26'828	40'997	45'976	43'926	49'829
Ø Suisse	24'739	38'593	43'889	38'479	43'350

Source : SOTA

Tableau 3 : EVOLUTION DES PRIX MOYENS (sans indemnités grêle)

Types de tabac	Prix moyens (CHF/kg)				
	2021	2022	2023	2024	2025
Ø <u>Burley</u>	16.36	16.69	16.87	16.92	16.85
Ø <u>Burley tige</u>	16.21	16.54	16.73	16.12	16.81
Ø <u>Virginie</u>	16.27	15.88	16.55	16.55	16.06
Ø Suisse	16.32	16.37	16.73	16.66	16.45

Source : SOTA

Tableau 4 : PRODUCTION DE CIGARETTES EN SUISSE SELON LEUR GOUT, EXPORTATIONS COMPRISES, EN CHIFFRES

	en millions de cigarettes					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL	28'681.40	27'365.10	27'838.20	25'244.30	20'408.8	20'307.50

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Tableau 5 : VALEUR DES TABACS BRUTS IMPORTÉS (y compris côtes, déchets et HTL)

Utilisation des tabacs en feuilles	Prix franco-frontière (CHF par kg)	
	2024	2025
pour le cigare	11.71	9.40
pour le tabac à fumer	0.75	2.24
pour la cigarette	6.87	6.97

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Tableau 6 : PRIX A LA PRODUCTION DU TABAC SEC (fixé par le Conseil fédéral)

Classe	1989/90*	1990/91*	1991/92*	1992/93*	1993/94*	1994 à 2026*
III	5.00	5.00	5.50	5.50	5.50	5.50
II	11.00	11.00	12.10	12.10	12.70	12.70
I	15.30	15.30	16.60	16.60	17.40	17.40

*) y compris compensation aides supprimées de la SOTA (traitement mildiou et constructions hangars)

Tableau 7 : PRIX MOYEN D'OBJECTIF

Année	Tabac sec (CHF)
1968 - 1969	5.78
1970 - 1971	6.43
1972 - 1973	7.13
1974	8.66
1975 - 1976	9.36
1977 - 1978	10.16
1979 - 1980	10.76
1981 - 1982	11.17
1983 - 1984	11.87 1)
1985 - 1986	12.54 1)
1987 - 1988	13.14 1) 2)
1989 - 1990	13.84 1) 2)
1990 - 1991	13.84 1) 2)
1991 - 1992	15.04 1) 2)
1993 - 1994	15.74 1) 2)
1995 - 1997	15.74 1) 2)
1998 - 2026	15.74 1)2)3)

1) y compris CHF 5.- pour les produits fongiques anti-mildiou

2) y compris l'exécution du travail des traitements

3) réduction de prix possible selon les quantités produites et le financement à disposition

Tableau 8 : MARCHÉ DES CIGARETTES EN SUISSE

Années	Ventes de cigarettes en Suisse (milliard pce) ^{*1}	Montant total versé au fonds SOTA (en CHF) ^{*3}	Prix du paquet de cigarettes (en CHF)	Impôt sur le tabac sans la TVA (en CHF) ^{*4}	TVA estimée ^{*5}	Fonds SOTA	Fonds prévention ^{*6}	Part estimée de l'industrie par paquet de cigarettes (en CHF) ^{*7}
2001	14'213'000'000	18'802'884	4.70	2.44	0.3478	0.026		1.886
2002	14'498'000'000	18'650'328	4.80	2.46	0.3552	0.026		1.959
2003	14'554'000'000	18'574'544	5.20	2.74	0.3848	0.026		2.049
2004	14'212'942'000	18'246'957	5.30	2.77	0.3922	0.026	0.026	2.086
2005	12'761'000'000	16'896'346	6.00	3.28	0.444	0.026	0.026	2.224
2006	13'076'000'000	17'021'131	6.00	3.28	0.444	0.026	0.026	2.224
2007	12'402'000'000	16'878'195	6.40	3.56	0.4736	0.026	0.026	2.314
2008	12'738'000'000	16'667'903	6.60	3.64	0.4884	0.026	0.026	2.420
2009	12'329'000'000	12'112'662	6.90	3.91	0.5106	0.026	0.026	2.427
2010	11'930'000'000	15'999'146	7.20	3.98	0.5328	0.026	0.026	2.635
2011	11'430'000'000	15'831'124	7.60	4.19	0.5624	0.026	0.026	2.796
2012	11'427'187'216	15'162'832	7.90	4.27	0.5846	0.026	0.026	2.989
2013	10'805'540'649	14'677'974	8.20	4.41	0.607	0.026	0.026	3.131
2014	10'255'328'778	14'313'274	8.40	4.47	0.621	0.026	0.026	3.259
2015	9'919'947'657	13'955'125	8.50	4.49	0.629	0.026	0.026	3.332
2016	9'633'037'948	13'787'734	8.50	4.49	0.629	0.026	0.026	3.332
2017	9'560'000'000	13'380'803	8.50	4.49	0.629	0.026	0.026	3.332
2018	9'209'845'172	13'068'044	8.60	4.52	0.614	0.026	0.026	3.418
2019	8'948'326'717	13'264'605	8.60	4.52	0.62	0.026	0.026	3.412
2020	9'305'928'790	13'976'347	8.80	4.56	0.63	0.026	0.026	3.558
2021	9'132'855'269	13'245'739	9.00	4.61	0.64	0.026	0.026	3.698
2022	8'580'110'914	12'602'996	9.00	4.61	0.64	0.026	0.026	3.698
2023	8'263'732'248	12'143'312	9.00	4.61	0.64	0.026	0.026	3.698
2024	8'097'787'300	11'897'691	9.20	4.66	0.69	0.026	0.026	3.798
2025	7'698'353'583	Pas encore disponible	9.40	4.71	0.70	0.026	0.026	3.938

Sources : OFSP, OFDF, Office fédéral de la statistique, SwissTabac

^{*1} Les chiffres des ventes ne correspondent pas à la quantité consommée par la population résidente suisse. En effet, les quantités vendues dépendent fortement de l'évolution des achats réalisés par les frontaliers et les touristes étrangers, de la contrebande, des importations dans le cadre du trafic touristique ou de commandes par Internet, du passage des cigarettes au tabac à rouler et des provisions effectuées par les consommateurs lorsque des hausses de prix sont annoncées. Pour prendre un exemple concret, les ventes indigènes ont augmenté en 2006 et en 2008, alors que les résultats du monitoring sur le tabac font état d'un recul de la consommation.

^{*2} C'est en 1995 que la taxe SOTA a été ancrée dans la loi avec la ristourne de 2,6 centimes par paquet (chiffres disponibles qu'à partir de 1996).

^{*3} Versements de la taxe SOTA au Fonds par les fabricants et importateurs de cigarettes, de tabac à coupe fine (depuis le 1^{er} janvier 2010).

^{*4} Part d'impôt (en %) par paquet mesurée sur le prix de vente au détail de la classe de prix la plus demandée

^{*5} Part de TVA estimée par SwissTabac sur le modèle de 2012 qui tient compte d'un taux simplifié de 7.1 % sur le prix d'un paquet de cigarettes TVA non comprise, correspondant à un taux de 7,7 % TVA comprise.

^{*6} Redevance au Fonds de prévention au tabagisme, introduite avec effet au 01.01.2004.

^{*7} Solde correspondant à la part estimée de l'industrie par paquet de cigarettes.